



CESSION DE DROITS D'AUTEUR DE CONFÉRENCE

Je soussigné, Antoine Picon
auteur de la conférence donnée le 18 mars 2010 à l'École Spéciale d'Architecture
déclare autoriser l'École Spéciale d'Architecture à faire les exploitations suivantes de ma conférence :

CESSION DES DROITS ET EXPLOITATION

1-Captation de la conférence par voie d'enregistrement notamment sonore ou vidéo OUI / NON

2-Reproduction de l'enregistrement de la conférence sur support DVD et selon tout procédé connu ou inconnu à ce jour et sur tout type de support, à fin d'archivage dans le fonds documentaire de l'ESA et de dépôt dans les fonds documentaires des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises
..... OUI / NON

3-Au sein de l'École spéciale d'architecture et des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises

autorisation de la consultation sur place OUI / NON

Au sein de l'École spéciale d'architecture

autorisation du prêt à domicile dans le cadre dit du cercle de famille OUI / NON

4-Diffusion auprès du public au sein de l'École Spéciale d'Architecture de façon totale ou partielle par :

DVD OUI / NON

Et sur site télématique de l'ESA

intranet OUI / NON

internet OUI / NON

Ces exploitations seront non commerciales, c'est-à-dire réalisées dans un but pédagogique, culturel, scientifique. Elles n'auront pas vocation à générer des bénéfices.

5-Transcription écrite de la conférence et résumé afin d'insertion dans des dossiers de presse, brochure, journaux internes et autres utilisations non commerciales d'information et de communication organisées par l'ESA.

..... OUI / NON

DUREE DE LA CESSION

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et non exclusif pour la durée légale de protection des créations artistiques.

DECHARGE

L'auteur de la conférence fait son affaire des droits de reproduction et de représentation des documents nécessaires à l'illustration de sa conférence. Il garantit l'École Spéciale d'Architecture contre tous recours liés à l'utilisation de ces documents dans le cadre de la tenue de la conférence.

À Paris, le 18/03/2010

Le Conférencier

Précédé de la mention « Lu et approuvé »

lu et approuvé

Le Directeur de l'École Spéciale d'Architecture

P.D.





Agreement to the transferring of lecture copyrights

The undersigned Marcos Cruz

Author of the lecture given on the March 25, 2011 at the **Ecole Spéciale d'Architecture à Paris**,

declares that he authorizes the **Ecole Spéciale d'Architecture** to use his lecture for the following purposes :

Recording or filming	<input checked="" type="radio"/> YES	NO
Copying and among other burning on DVDs for preservation within the library collections	<input checked="" type="radio"/> YES	NO
Displaying through DVD	<input checked="" type="radio"/> YES	NO
Intranet	<input checked="" type="radio"/> YES	NO
Internet	<input checked="" type="radio"/> YES	NO
Offering the recordings for home-lending ¹ for consultation	<input checked="" type="radio"/> YES	NO

These purposes aim at non commercial, that is, pedagogic, cultural or scientific benefitless uses.

This authorization is non exclusive and given freely for the legal duration of the artistic creation rights.

The lecturer guards the Ecole Spéciale d'Architecture, owners of his lecture from any action by the authors of the works displayed within the scope of his lecture.

Written in duplicate for each of the parties in Paris on

The lecturer

**Odile Decq, General Director
Ecole Spéciale d'Architecture**

¹ Private family performances



Agreement to the transferring of lecture copyrights

The undersigned J. Jougeot

Author of the lecture given on the 8/9/2010 at the Ecole Spéciale d'Architecture à Paris,

declares that he authorizes the Ecole Spéciale d'Architecture to use his lecture for the following purposes :

Recording or filming YES NO

Copying and among other burning on DVDs for preservation within the library collections YES NO

Displaying through
DVD YES NO
Intranet YES NO
Internet YES NO

Offering the recordings for home-lending¹ for consultation YES NO

These purposes aim at non commercial, that is, pedagogic, cultural or scientific benefitless uses.

This authorization is non exclusive and given freely for the legal duration of the artistic creation rights.

The lecturer guards the Ecole Spéciale d'Architecture, owners of his lecture from any action by the authors of the works displayed within the scope of his lecture.

Written in duplicate for each of the parties in Paris on 8/9/2010

The lecturer

Odile Decq, General Director
Ecole Spéciale d'Architecture

¹ Private family performances



CESSION DE DROITS D'AUTEUR DE CONFERENCE

Je soussigné (Iran Dj. P.)

Auteur de la conférence (titre).....

Donnée le...20/09/2010 à l'Ecole Spéciale d'Architecture à Paris

Déclare autoriser l'Ecole Spéciale d'Architecture
à faire les exploitations suivantes de ma conférence

CESSION DES DROITS ET EXPLOITATION

- | | | |
|--|-----|--|
| Captation de la conférence et Reproduction de l'enregistrement
Selon tout procédé connu ou inconnu à ce jour et sur tout type de support, à fin d'archivage dans le fonds documentaire de l'ESA et de dépôt dans les fonds documentaires des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises | OUI | NON |
| Autorisation de consultation sur place
à l'Ecole Spéciale d'Architecture
dans les Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises | OUI | NON |
| Autorisation de prêt à domicile
dans le cadre dit « du cercle de famille » | OUI | NON |
| Diffusion auprès du public de façon totale ou partielle
Ces exploitations seront non commerciales, c'est à dire réalisées dans un but pédagogique, culturel, scientifique. Elles n'auront pas vocation à générer des bénéfices. | | dans l'Ecole
Site Intranet
Site Internet |
| Transcription écrite de la conférence et résumé
à fin d'insertion dans des dossiers de presse, brochure, journaux internes et autres utilisations non commerciales d'information et de communication organisées par l'ESA. | OUI | NON |

DUREE DE LA CESSION

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et non exclusif pour la durée légale de protection des créations artistiques.

DECHARGE

L'auteur de la conférence fait son affaire des droits de reproduction et de représentation des documents nécessaires à l'illustration de sa conférence. Il garantit l'Ecole Spéciale d'Architecture contre tout recours liés à l'utilisation de ces documents dans le cadre de la tenue de la conférence.

« Lu et Approuvé » (Signature) À Paris, le, 20/09/2010
Le Conférencier Odile DECQ, Directeur de l'Ecole Spéciale d'Architecture



CESSION DE DROITS D'AUTEUR DE CONFERENCE

Je soussigné Philippe Coevo

Auteur de la conférence (titre).....

Donnée le 22.04.10 à l'Ecole Spéciale d'Architecture à Paris

**Déclare autoriser l'Ecole Spéciale d'Architecture
à faire les exploitations suivantes de ma conférence**

CESSION DES DROITS ET EXPLOITATION

Captation de la conférence et Reproduction de l'enregistrement

Selon tout procédé connu ou inconnu à ce jour et sur tout type de support, à fin d'archivage dans le fonds documentaire de l'ESA et de dépôt dans les fonds documentaires des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises

OUI NON

Autorisation de consultation sur place

à l'Ecole Spéciale d'Architecture
dans les Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises

OUI NON

Autorisation de prêt à domicile

dans le cadre dit « du cercle de famille »

OUI NON

Diffusion auprès du public de façon totale ou partielle

Ces exploitations seront non commerciales, c'est à dire réalisées dans un but pédagogique, culturel, scientifique. Elles n'auront pas vocation à générer des bénéfices.

dans l'Ecole
 Site Intranet
 Site Internet

Transcription écrite de la conférence et résumé

à fin d'insertion dans des dossiers de presse, brochure, journaux internes et autres utilisations non commerciales d'information et de communication organisées par l'ESA.

OUI NON

DUREE DE LA CESSION

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et non exclusif pour la durée légale de protection des créations artistiques.

DECHARGE

L'auteur de la conférence fait son affaire des droits de reproduction et de représentation des documents nécessaires à l'illustration de sa conférence. Il garantit l'Ecole Spéciale d'Architecture contre tout recours liés à l'utilisation de ces documents dans le cadre de la tenue de la conférence.

« Lu et Approuvé » Lu et approuvé À Paris, le, 22.04.10

Le Conférencier

Odile DECQ, Directeur de l'Ecole Spéciale d'Architecture



CESSION DE DROITS D'AUTEUR DE CONFERENCE

Je soussigné Richard Edwards

Auteur de la conférence (titre).....
Donnée le..... à l'Ecole Spéciale d'Architecture à Paris

Déclare autoriser l'Ecole Spéciale d'Architecture à faire les exploitations suivantes de ma conférence

CESSION DES DROITS ET EXPLOITATION

Captation de la conférence et Reproduction de l'enregistrement
Selon tout procédé connu ou inconnu à ce jour et sur tout type de support, à fin d'archivage dans le fonds documentaire de l'ESA et de dépôt dans les fonds documentaires des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises

OUI NON

Autorisation de consultation sur place
à l'Ecole Spéciale d'Architecture dans les Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises

OUI NON

Autorisation de prêt à domicile
dans le cadre dit « du cercle de famille »

OUI NON

Diffusion auprès du public de façon totale ou partielle
Ces exploitations seront non commerciales, c'est à dire réalisées dans un but pédagogique, culturel, scientifique. Elles n'auront pas vocation à générer des bénéfices.

dans l'Ecole
 Site Intranet
 Site Internet

Transcription écrite de la conférence et résumé
à fin d'insertion dans des dossiers de presse, brochure, journaux internes et autres utilisations non commerciales d'information et de communication organisées par l'ESA.

OUI NON

DUREE DE LA CESSION

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et non exclusif pour la durée légale de protection des créations artistiques.

DECHARGE

L'auteur de la conférence fait son affaire des droits de reproduction et de représentation des documents nécessaires à l'illustration de sa conférence. Il garantit l'Ecole Spéciale d'Architecture contre tout recours liés à l'utilisation de ces documents dans le cadre de la tenue de la conférence.

« Lu et Approuvé » À Paris, le, 22/04/2010
Le Conférencier
Odile DECQ, Directeur de l'Ecole Spéciale d'Architecture



CESSION DE DROITS D'AUTEUR DE CONFERENCE

Je soussigné Stelano Bobbi

Auteur de la conférence (titre).....

Donnée le... 20/09/2010 à l'Ecole Spéciale d'Architecture à Paris

Déclare autoriser l'Ecole Spéciale d'Architecture
à faire les exploitations suivantes de ma conférence

CESSION DES DROITS ET EXPLOITATION

- | | | |
|--|-----|--|
| Captation de la conférence et Reproduction de l'enregistrement
Selon tout procédé connu ou inconnu à ce jour et sur tout type de support, à fin d'archivage dans le fonds documentaire de l'ESA et de dépôt dans les fonds documentaires des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises | OUI | NON |
| Autorisation de consultation sur place
à l'Ecole Spéciale d'Architecture
dans les Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises | OUI | NON |
| Autorisation de prêt à domicile
dans le cadre dit « du cercle de famille » | OUI | NON |
| Diffusion auprès du public de façon totale ou partielle
Ces exploitations seront non commerciales, c'est à dire réalisées dans un but pédagogique, culturel, scientifique. Elles n'auront pas vocation à générer des bénéfices. | | dans l'Ecole
Site Intranet
Site Internet |
| Transcription écrite de la conférence et résumé
à fin d'insertion dans des dossiers de presse, brochure, journaux internes et autres utilisations non commerciales d'information et de communication organisées par l'ESA. | OUI | NON |

DUREE DE LA CESSION

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et non exclusif pour la durée légale de protection des créations artistiques.

DECHARGE

L'auteur de la conférence fait son affaire des droits de reproduction et de représentation des documents nécessaires à l'illustration de sa conférence. Il garantit l'Ecole Spéciale d'Architecture contre tout recours liés à l'utilisation de ces documents dans le cadre de la tenue de la conférence.

« Lu et Approuvé » Lu et approuvé À Paris, le, 20/09/2010
Le Conférencier Stelano Bobbi Odile DECQ, Directeur de l'Ecole Spéciale d'Architecture



CESSION DE DROITS D'AUTEUR DE CONFERENCE

Je soussigné Louis PARENTI

Auteur de la conférence (titre).....

Donnée le..... à l'Ecole Spéciale d'Architecture à Paris

Déclare autoriser l'Ecole Spéciale d'Architecture
à faire les exploitations suivantes de ma conférence

CESSION DES DROITS ET EXPLOITATION

- | | | |
|--|-----|--|
| Captation de la conférence et Reproduction de l'enregistrement
Selon tout procédé connu ou inconnu à ce jour et sur tout type de support, à fin d'archivage dans le fonds documentaire de l'ESA et de dépôt dans les fonds documentaires des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises | OUI | NON |
| Autorisation de consultation sur place
à l'Ecole Spéciale d'Architecture
dans les Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises | OUI | NON |
| Autorisation de prêt à domicile
dans le cadre dit « du cercle de famille » | OUI | NON |
| Diffusion auprès du public de façon totale ou partielle
Ces exploitations seront non commerciales, c'est à dire réalisées dans un but pédagogique, culturel, scientifique. Elles n'auront pas vocation à générer des bénéfices. | | dans l'Ecole
Site Intranet
Site Internet |
| Transcription écrite de la conférence et résumé
à fin d'insertion dans des dossiers de presse, brochure, journaux internes et autres utilisations non commerciales d'information et de communication organisées par l'ESA. | OUI | NON |

DUREE DE LA CESSION

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et non exclusif pour la durée légale de protection des créations artistiques.

DECHARGE

L'auteur de la conférence fait son affaire des droits de reproduction et de représentation des documents nécessaires à l'illustration de sa conférence. Il garantit l'Ecole Spéciale d'Architecture contre tout recours liés à l'utilisation de ces documents dans le cadre de la tenue de la conférence.

« Lu et Approuvé » Lu et approuvé A Paris, le, 22/06/2010
Le Conférencier Odile DECQ, Directeur de l'Ecole Spéciale d'Architecture



Agreement to the transferring of lecture copyrights

The undersigned Wolff PRIX

Author of the lecture given on the 29/04/10 at the Ecole Spéciale d'Architecture à Paris,

declares that he authorizes the Ecole Spéciale d'Architecture to use his lecture for the following purposes :

Recording or filming YES NO

Copying and among other burning on DVDs for preservation within the library collections YES NO

Displaying through
DVD YES NO
Intranet YES NO
Internet YES NO


Offering the recordings
for home-lending¹ YES NO
for consultation YES NO

These purposes aim at non commercial, that is, pedagogic, cultural or scientific benefitless uses.

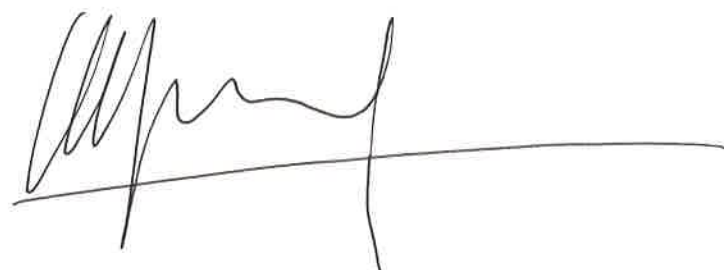
This authorization is non exclusive and given freely for the legal duration of the artistic creation rights.

The lecturer guards the Ecole Spéciale d'Architecture, owners of his lecture from any action by the authors of the works displayed within the scope of his lecture.

Written in duplicate for each of the parties in Paris on

The lecturer 

Odile Decq, General Director
Ecole Spéciale d'Architecture



¹ Private family performances



Agreement to the transferring of lecture copyrights

The undersigned CARIN SMUTS

Author of the lecture given on the 30 APRIL 2010 at the Ecole Spéciale d'Architecture à Paris,

declares that he authorizes the Ecole Spéciale d'Architecture to use his lecture for the following purposes :

Recording or filming	YES ✓	NO
Copying and among other burning on DVDs for preservation within the library collections	YES ✓	NO
Displaying through DVD	YES ✓	NO
Intranet	YES ✓	NO
Internet	YES ✓	NO
Offering the recordings for home-lending ¹	YES ✓	NO
for consultation	YES ✓	NO

These purposes aim at non commercial, that is, pedagogic, cultural or scientific benefitless uses.

This authorization is non exclusive and given freely for the legal duration of the artistic creation rights.

The lecturer guards the Ecole Spéciale d'Architecture, owners of his lecture from any action by the authors of the works displayed within the scope of his lecture.

Written in duplicate for each of the parties in Paris on 30 APRIL 2010

The lecturer 

Odile Decq, General Director
Ecole Spéciale d'Architecture

7.0.


¹ Private family performances



Agreement to the transferring of lecture copyrights

The undersigned SPELA HUDNIK

Author of the lecture given on the 6th of May at the Ecole Spéciale d'Architecture à Paris,

declares that he authorizes the Ecole Spéciale d'Architecture to use his lecture for the following purposes :

Recording or filming YES NO

Copying and among other burning on DVDs for preservation within the library collections YES NO

Displaying through DVD YES NO

Intranet YES NO

Internet YES NO

Offering the recordings for home-lending¹ YES NO
for consultation YES NO

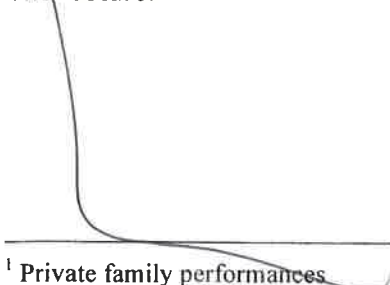
These purposes aim at non commercial, that is, pedagogic, cultural or scientific benefitless uses.

This authorization is non exclusive and given freely for the legal duration of the artistic creation rights.

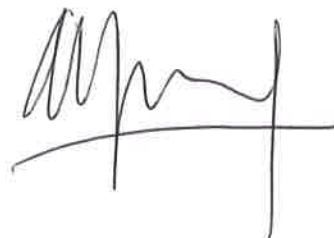
The lecturer guards the Ecole Spéciale d'Architecture, owners of his lecture from any action by the authors of the works displayed within the scope of his lecture.

Written in duplicate for each of the parties in Paris on

The lecturer



Odile Decq, General Director
Ecole Spéciale d'Architecture



¹ Private family performances



Agreement to the transferring of lecture copyrights

The undersigned Hans HOLLEIN

Author of the lecture given on the May 7, 2010 at the Ecole Spéciale d'Architecture à Paris,

declares that he authorizes the Ecole Spéciale d'Architecture to use his lecture for the following purposes :

Recording or filming	<u>YES</u>	NO
Copying and among other burning on DVDs for preservation within the library collections	<u>YES</u>	NO
Displaying through DVD	YES	NO
Intranet	<u>YES</u>	NO
Internet	<u>YES</u>	NO
Offering the recordings for home-lending ¹	YES	NO
for consultation	<u>YES</u>	<u>NO</u>

These purposes aim at non commercial, that is, pedagogic, cultural or scientific benefitless uses.

This authorization is non exclusive and given freely for the legal duration of the artistic creation rights.

The lecturer guards the Ecole Spéciale d'Architecture, owners of his lecture from any action by the authors of the works displayed within the scope of his lecture.

Written in duplicate for each of the parties in Paris on May 7, 2010

The lecturer


Odile Decq, General Director
Ecole Spéciale d'Architecture



¹ Private family performances



Agreement to the transferring of lecture copyrights

FERNANDO MARTIN MEXIS

The undersigned _____

Author of the lecture given on the 2nd Sept at the Ecole Spéciale d'Architecture à Paris,

declares that he authorizes the Ecole Spéciale d'Architecture to use his lecture for the following purposes :

- Recording or filming YES NO
- Copying and among other burning on DVDs for preservation within the library collections YES NO
- Displaying through DVD YES NO
- Intranet YES NO
- Internet YES NO
- Offering the recordings for home-lending¹ YES NO
- for consultation YES NO

These purposes aim at non commercial, that is, pedagogic, cultural or scientific benefitless uses.

This authorization is non exclusive and given freely for the legal duration of the artistic creation rights.

The lecturer guards the Ecole Spéciale d'Architecture, owners of his lecture from any action by the authors of the works displayed within the scope of his lecture.

Written in duplicate for each of the parties in Paris on 7th Sept. 2010

The lecturer

Odile Decq, General Director
Ecole Spéciale d'Architecture

[Handwritten signature]

¹ Private family performances



Agreement to the transferring of lecture copyrights

The undersigned KJETIL T. THORSEN

Author of the lecture given on the 06 SEPT. 10 at the Ecole Spéciale d'Architecture à Paris,

declares that he authorizes the Ecole Spéciale d'Architecture to use his lecture for the following purposes :

Recording or filming	<input checked="" type="radio"/> YES	<input type="radio"/> NO
Copying and among other burning on DVDs for preservation within the library collections	<input checked="" type="radio"/> YES	<input type="radio"/> NO
Displaying through DVD	<input checked="" type="radio"/> YES	<input type="radio"/> NO
Intranet	<input checked="" type="radio"/> YES	<input type="radio"/> NO
Internet	<input checked="" type="radio"/> YES	<input type="radio"/> NO
Offering the recordings for home-lending ¹ for consultation	<input checked="" type="radio"/> YES	<input type="radio"/> NO
	<input checked="" type="radio"/> YES	<input type="radio"/> NO

These purposes aim at non commercial, that is, pedagogic, cultural or scientific benefitless uses.

This authorization is non exclusive and given freely for the legal duration of the artistic creation rights.

The lecturer guards the Ecole Spéciale d'Architecture, owners of his lecture from any action by the authors of the works displayed within the scope of his lecture.

Written in duplicate for each of the parties in Paris on 06.09.10

The lecturer

Odile Decq, General Director
Ecole Spéciale d'Architecture

¹ Private family performances



Agreement to the transferring of lecture copyrights

The undersigned 2011 HECKER

Author of the lecture given on the 16, Sept. 2010 at the Ecole Spéciale d'Architecture à Paris,

declares that he authorizes the Ecole Spéciale d'Architecture to use his lecture for the following purposes :

Recording or filming	<u>YES</u>	NO
Copying and among other burning on DVDs for preservation within the library collections	<u>YES</u>	NO
Displaying through DVD	<u>YES</u>	NO
Intranet	<u>YES</u>	NO
Internet	<u>YES</u>	NO
Offering the recordings for home-lending ¹ for consultation	<u>YES</u>	NO

These purposes aim at non commercial, that is, pedagogic, cultural or scientific benefitless uses.

This authorization is non exclusive and given freely for the legal duration of the artistic creation rights.

The lecturer guards the Ecole Spéciale d'Architecture, owners of his lecture from any action by the authors of the works displayed within the scope of his lecture.

Written in duplicate for each of the parties in Paris on 16, Sept. 2010

The lecturer [Signature]

Odile Decq, General Director
Ecole Spéciale d'Architecture

[Signature]

¹ Private family performances



Agreement to the transferring of lecture copyrights

The undersigned RIYAZ TAYYIBJI

Author of the lecture given on the 12th OCT 2010 at the Ecole Spéciale d'Architecture à Paris,

declares that he authorizes the Ecole Spéciale d'Architecture to use his lecture for the following purposes :

Recording or filming	YES	NO
Copying and among other burning on DVDs for preservation within the library collections	YES	NO
Displaying through DVD	YES	NO
Intranet	YES	NO
Internet	YES	NO
Offering the recordings for home-lending ¹	YES	NO
for consultation	YES	NO

These purposes aim at non commercial, that is, pedagogic, cultural or scientific benefitless uses.

This authorization is non exclusive and given freely for the legal duration of the artistic creation rights.

The lecturer guards the Ecole Spéciale d'Architecture, owners of his lecture from any action by the authors of the works displayed within the scope of his lecture.

Written in duplicate for each of the parties in Paris on 20/10/2010.

The lecturer

Odile Decq, General Director
Ecole Spéciale d'Architecture

¹ Private family performances

ÉCOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE

Etablissement privé d'enseignement technique supérieur reconnu d'utilité publique en 1870 et par l'Etat (décret du 9 janvier 1934)

CESSION DE DROITS D'AUTEUR DE CONFÉRENCE

Je soussigné, Aurélien SAVARÈTE

auteur de la conférence donnée le 14 octobre 2010 à l'Ecole Spéciale d'Architecture

déclare autoriser l'Ecole Spéciale d'Architecture à faire les exploitations suivantes de ma conférence :

CESSION DES DROITS ET EXPLOITATION

1-Captation de la conférence par voie d'enregistrement notamment sonore ou vidéo OUI / ~~NON~~

2-Reproduction de l'enregistrement de la conférence sur support DVD et selon tout procédé connu ou inconnu à ce jour et sur tout type de support, à fin d'archivage dans le fonds documentaire de l'ESA et de dépôt dans les fonds documentaires des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises

OUI / ~~NON~~ à condition que me soit remis un exemplaire du DVD

3-Au sein de l'Ecole spéciale d'architecture et des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises autorisation de la consultation sur place OUI / ~~NON~~

Au sein de l'Ecole spéciale d'architecture

autorisation du prêt à domicile dans le cadre dit du cercle de famille ~~OUI~~ / NON

4-Diffusion auprès du public au sein de l'Ecole Spéciale d'Architecture de façon totale ou partielle par : DVD OUI / ~~NON~~

Et sur site télématique de l'ESA

intranet OUI / ~~NON~~

internet ~~OUI~~ / NON

Ces exploitations seront non commerciales, c'est-à-dire réalisées dans un but pédagogique, culturel, scientifique. Elles n'auront pas vocation à générer des bénéfices.

5-Transcription écrite de la conférence et résumé afin d'insertion dans des dossiers de presse, brochure, journaux internes et autres utilisations non commerciales d'information et de communication organisées par l'ESA.

..... ~~OUI~~ / NON

DUREE DE LA CESSION

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et non exclusif pour la durée légale de protection des créations artistiques.

DECHARGE

L'auteur de la conférence fait son affaire des droits de reproduction et de représentation des documents nécessaires à l'illustration de sa conférence. Il garantit l'Ecole Spéciale d'Architecture contre tous recours liés à l'utilisation de ces documents dans le cadre de la tenue de la conférence.

À Paris, le 14 octobre 2010

Le Conférencier

Précédé de la mention « Lu et approuvé »

lu et approuvé



Le Directeur de l'Ecole Spéciale d'Architecture



Agreement to the transferring of lecture copyrights

The undersigned JULIE KOTNIK

Author of the lecture given on the 27.10.2010 at the Ecole Spéciale d'Architecture à Paris,

declares that he authorizes the Ecole Spéciale d'Architecture to use his lecture for the following purposes :

Recording or filming	<input checked="" type="radio"/> YES	NO
Copying and among other burning on DVDs for preservation within the library collections	<input checked="" type="radio"/> YES	NO
Displaying through DVD	<input checked="" type="radio"/> YES	NO
Intranet	<input checked="" type="radio"/> YES	NO
Internet	<input checked="" type="radio"/> YES	NO
Offering the recordings for home-lending ¹	<input checked="" type="radio"/> YES	NO
for consultation	<input checked="" type="radio"/> YES	NO

These purposes aim at non commercial, that is, pedagogic, cultural or scientific benefitless uses.

This authorization is non exclusive and given freely for the legal duration of the artistic creation rights.

The lecturer guards the Ecole Spéciale d'Architecture, owners of his lecture from any action by the authors of the works displayed within the scope of his lecture.

Written in duplicate for each of the parties in Paris on 25.10.2010

The lecturer

Odile Decq, General Director
Ecole Spéciale d'Architecture



¹ Private family performances